

## **Section "Pédicure spécialisé" – Profil professionnel**

### **Champs d'activités**

Le pédicure spécialisé est un professionnel paramédical habilité à exécuter différents soins des pieds, conformément à la législation en vigueur.

Il dispose des compétences communicationnelles, sociales et relationnelles qui lui permettent de percevoir les besoins du bénéficiaire de soins.

Il réalise l'examen du pied par anamnèse, examen clinique et tests supplémentaires et oriente vers un médecin lors de soupçon de pied à risques.

Il s'insère dans une prise en charge globale du bénéficiaire de soins. Dès lors, il exerce sa profession en interdisciplinarité avec d'autres professions médicales et/ou paramédicales et travaille en collaboration avec les autres intervenants impliqués dans le processus en charge du bénéficiaire de soins.

A ce titre, le pédicure spécialisé peut être amené à travailler en collaboration avec le corps médical suivant les situations rencontrées.

Il peut travailler en toute autonomie pour les soins des pieds non à risque et sous prescription écrite pour le pied à risque, le pied à trouble fonctionnel, le pied post-traumatique et le pied post-chirurgical.

En ce qui concerne le pied diabétique, le pédicure spécialisé travaille en collaboration avec les médecins sous prescription médicale qui établit la catégorie de la classe à risque. En fonction de cette prescription, le pédicure spécialisé exerce les soins conformes à la législation, en suivi de traitement et pour une durée de 6 mois. Il informe le médecin par l'envoi d'un rapport définitif et le cas échéant d'un rapport intermédiaire.

Il s'adapte à l'évolution et aux besoins de son environnement professionnel en se conformant aux règles de déontologie et d'éthique professionnelle ainsi qu'à la législation en matière de santé et de profession paramédicale.

Suite à une anamnèse complète d'investigation permettant de classer le bénéficiaire de soins dans une catégorie de pied à risque ou non à risque, il assure les actes techniques spécifiques de soins qui visent un soulagement et un allègement du bénéficiaire de soins, par massage adapté, soins de base de la peau et des ongles, traitement instrumental, techniques d'allègement, réalisation de pansements, orthoplastie, onychoplastie et orthonyxie protectives, soins aseptiques des lésions, ...

Il respecte les prescrits légaux en matière de gestion de ressources matérielles et de fiscalité inhérentes à la pratique d'une profession libérale.

Il s'inscrit dans une démarche d'actualisation de ses connaissances, de ses acquis professionnels, de formation continue en vue d'atteindre un niveau optimal.

### **Activités clés**

Dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, des limites de la profession et de la législation en vigueur, de façon autonome et en interdisciplinarité, le pédicure médical spécialisé effectue ses soins

sans prescription médicale: - sur les pieds non à risques (sans affections systémiques)

sous prescription médicale: - sur les pieds à risques (affections systémiques comme entre autres un pied diabétique, rhumatismal, neurologique ou avec problème vasculaire, ...)

- sur les pieds à troubles fonctionnels, pieds post-traumatiques et pieds post-chirurgicaux.

- Il accueille le bénéficiaire de soins et recueille les informations pertinentes pour les futurs soins;
- il réalise son anamnèse sur base de ses connaissances théoriques par un examen clinique du pied, test et screening;
- il réalise un examen de la chaussure;

- il détermine les affections du pied rencontrées pour en trouver les origines et les explique au bénéficiaire de soins;
- il dirige vers un médecin si l'analyse détermine un pied à risques, un pied à trouble fonctionnel, un pied post-traumatique, un pied post-chirurgical;
- il met en place les différentes méthodes de traitement qui procurent un soulagement au bénéficiaire de soins;
- il assure les soins des ongles, de l'épiderme, le renouvellement des pansements, le massage adapté du pied, les soins aseptiques de plaies, ...
- il applique le traitement instrumental et utilise les techniques protectives pour l'allègement des points sensibles;
- il applique, le cas échéant, les gestes de secourisme;
- il adopte une démarche de conseils sur les habitudes du bénéficiaire de soins en matière de produits de soins, de chaussures, d'hygiène, ...
- il sensibilise le bénéficiaire de soins à l'utilité des traitements;
- il réalise les rapports définitifs et/ou intermédiaires auprès des collègues de professions médicales et/ou paramédicales;
- il actualise ses compétences et ses connaissances par une formation continue.

### **Débouchés**

Le pédicure médical spécialisé est indépendant et/ou salarié.

Il exerce en cabinet privé ou en cabinet pluridisciplinaire, au domicile du bénéficiaire de soins, en maison de repos, en maison de repos et de soins, en centres sportifs, dans des instituts pour personnes handicapées, dans un établissement de soins, en milieu hospitalier, ...